

InfoCOUPE

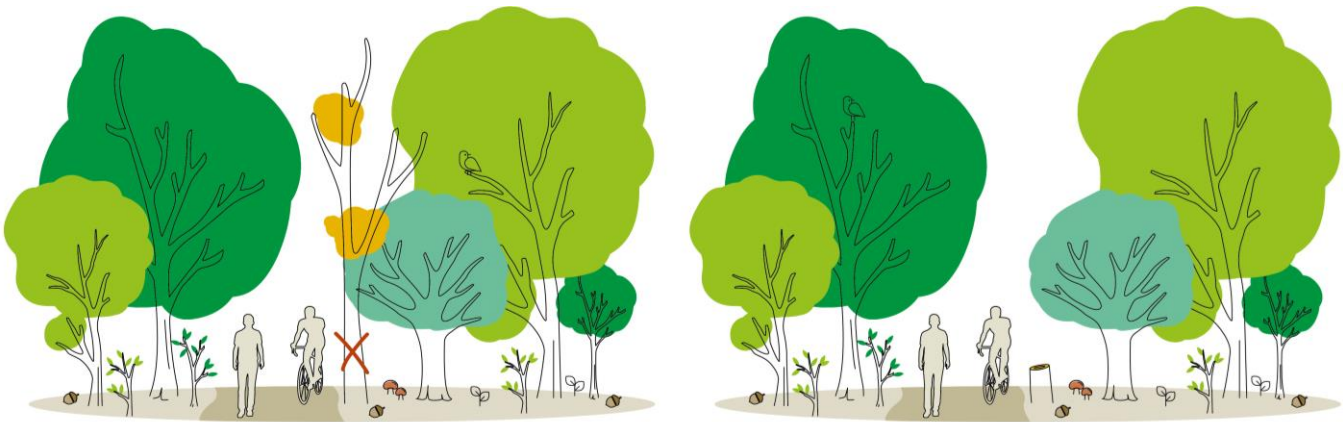
MARS 2023

Forêt domaniale de Versailles – Plateau Saint Martin

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité sur le plateau Saint Martin situé sur la commune de Versailles.

Une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelles	Plateau Saint Martin
Surface	27,57 hectares
Volume de bois prélevé	80 m ³
Type de peuplements	Frênes, érables et châtaigniers
Date de début des travaux	Mars 2023
Durée du chantier	1 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner plusieurs arbres** représentant un danger pour les usagers de la forêt et des sujets jugés dangereux et dépérissants.

Par ces coupes les forestiers assurent la sécurité de tous dans la forêt et dans le parc forestier.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

L'ONF a pour mission d'assurer la sécurité de tous dans ces espaces et la forêt. Du fait de sa fréquentation et de sa proximité avec les villes, une attention particulière de la part des forestiers qui programment régulièrement des travaux de sécurisation pour limiter tout danger.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur le plateau Saint Martin. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

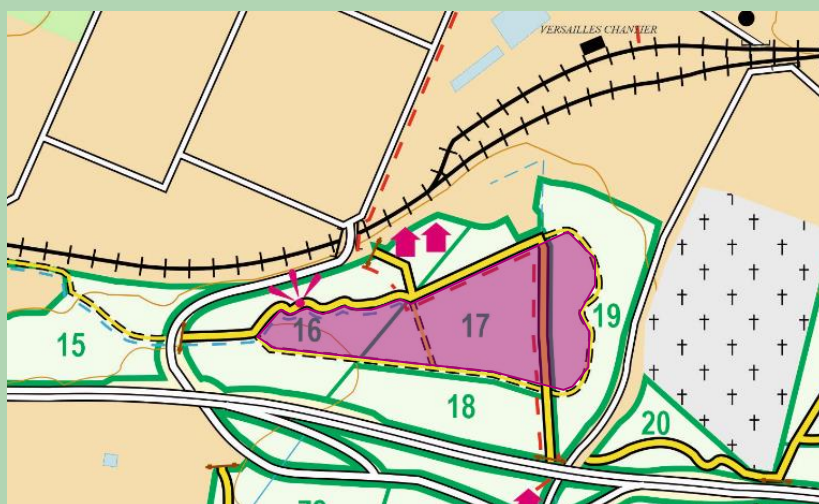
Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Avec leur qualité, les bois seront utilisés en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

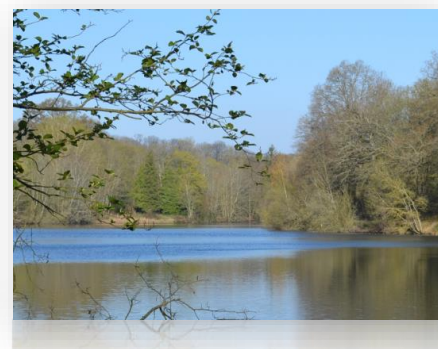


Coupe de sécurité



La forêt domaniale de Versailles

Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr